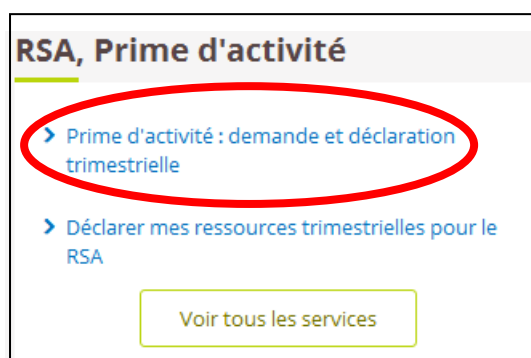


Prime d'activité : demande et déclaration trimestrielle

Etape 1 : page d'accueil du site sudaquitaine.msa.fr , bouton **Se Connecter** (en haut à droite)



Etape 2 : rubrique RSA, Prime d'activité
Cliquer sur « Prime d'activité : demande et déclaration trimestrielle »



Etape 3 : Vérification de la situation



Sur cette page, la dernière situation connue à la MSA s'affiche.

Vous avez 2 possibilités :

- valider les informations puis poursuivre la saisie;
- modifier les informations : il faudra attendre que la déclaration de situation soit prise en compte par la MSA et que le service en ligne soit débloqué, pour continuer.

pas de garde alternée
étudiant depuis le 03/03/2014

en garde alternée depuis le 02/03/2013

Gustavo LABROUSSE

enfant, né le 15/08/1998 à Toulon (83)

pas de garde alternée
étudiant en alternance depuis le 03/03/2013

Voire adresse de résidence

Adresse actuelle

Modifier ces informations
ou indiquer une nouvelle situation,
un arrêt maladie, un congé...

Valider ces informations

Etape 4 : Cas d'un exploitant

Si au moins un membre du foyer est exploitant, une page supplémentaire "Situation professionnelle" s'affiche et permet d'étudier l'éligibilité à la Prime d'activité.

Situation professionnelle

Vous et votre conjoint(e)

Voire activité relève du régime des non salariés agricoles (BA, BIC, BNC)

Avez-vous une activité non salariée agricole pour laquelle vous êtes au régime réel ? oui non

Avez-vous déjà clôturé un exercice comptable ? oui non

Date de clôture de votre prochain exercice comptable: 01/01/2016

Etape 5 : Le foyer - validation (ou modification) de la composition du foyer sur la période de référence servant au calcul de la prime d'activité

Votre foyer

Vous et votre conjoint(e)

Jean-François Estelle

Personnes à charge

Marie-Bernadette Paul Gustavo

Une ou plusieurs autres personnes à charge supplémentaires ont-elles vécu dans votre foyer entre le 1er novembre 2014 et le 1er février 2015 ? Oui Non

Etape 6 : Logement - Menu déroulant : paiement d'un loyer, prêt immobilier ou autre participation pour son logement.

Etape 7 : Ressources - saisie des ressources correspondant aux 3 mois de la déclaration trimestrielle de ressources pour chacun des membres du foyer concernés. Sont à déclarer les ressources de l'allocataire, du conjoint et des enfants à charge de 16 à 25 ans.

	novembre 2015		décembre 2015		janvier 2016	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
A-t-il eu des ressources durant le mois indiqué ?						
revenus salariés et indemnités journalières						
revenus non salariés exploitant agricoles, travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs						
indemnités de chômage		362 €		375 €		355 €

Etape 8 : Récapitulatif

- **Réponse OUI** : Suite aux ressources que vous aurez déclaré, un droit et montant **potentiels** sont affichés - **Vous êtes invité à envoyer la demande**



- Réponse **NON** : Après la saisie des ressources, le simulateur estime que vous n'êtes pas éligible à la prime d'activité et affiche « NON ».
- **Cas n°1** : Vous pouvez maintenir la demande de Prime d'activité malgré le « NON » ou mettre fin à la simulation en cliquant sur le bouton « Terminer ».



- **Cas n°2** : nécessité d'un examen approfondi des droits puis d'une action ultérieure par un agent MSA



Renouvellement de la prime d'activité

A la vue des saisies précédentes affichées, vous êtes invité à envoyer la demande de renouvellement.

Visuel de la page d'accueil, pour le renouvellement.



Récapitulatif après saisie et envoi de la demande



Page de confirmation de réception : Prise en compte de la demande renouvelée et affichage des suites à donner au dossier

